

**ANNEXE 1 – ANNEXE TECHNIQUE**

**CONVENTION N°OPALE**

**NOM DU COMMUN**

**Projet de l’appel à communs Sobriété et Résilience des Territoires 2023**

L’équipe porteuse d’un commun lauréat à l’appel à communs s’engage envers la communauté sobriété et résilience des territoires à rester active sur les outils collaboratifs :

1. Documentation : Tous les livrables, comptes rendus et avancées majeures du projet de commun devront être documentés sur le Wiki, sur la fiche du projet dans la section « 6. Réalisation du projet de commun » en ajoutant des liens vers des espaces complémentaires si besoin. Le [Forum](https://forum.resilience-territoire.ademe.fr/) et la [liste de diffusion](https://framalistes.org/sympa/subscribe/resilience_territoires) de l’appel à communs peuvent être utilisés pour communiquer avec la communauté sur les avancées et évènements autour du projet. L’équipe porteuse du projet de commun devra informer largement les communautés des évolutions et livrables tout en cherchant à nouer des liens avec d’autres communs.
2. Communautés : L’équipe porteuse du projet de commun devra animer 3 ateliers publics durant le déroulé du projet pour faire connaitre la dynamique à l’œuvre, élargir sa communauté, établir des synergies avec d’autres communs. Ces événements pourront être annoncés sur le [Forum](https://forum.resilience-territoire.ademe.fr/) et la [liste de diffusion](https://framalistes.org/sympa/subscribe/resilience_territoires), et feront l’objet d’une fiche sur le Wiki également (CR, lien replay…). L’équipe porteuse mettra en œuvre des actions visant à impliquer de nouveaux contributeurs afin de développer et/ou maintenir le commun. Ces contributions (compétences, financière…) permettront une poursuite du commun après le financement de l’ADEME.
3. Réunions intermédiaires : des réunions intermédiaires seront proposées à l’ADEME et à l’équipe conseil à minima tous les 3 mois. Des comptes rendus publics seront réalisés et ajoutés au Wiki sur la fiche du projet dans la section « 6. Réalisation du projet de commun ».

L’équipe porteuse du commun lauréat s’engage à s’inscrire dans la démarche d’intérêt général des communs et à choisir une licence ouverte qui pourra prévoir un usage commercial ou non en fonction à qui profite les communs et les finalités envisagées. 2 options sont possibles :

**Option 1** : l’équipe porteuse de commun décide de ne pas retenir l’option « usage commercial » dans le choix de sa licence en interdisant l’usage commercial.

**Option 2** : l’équipe porteuse de commun choisit de retenir l’option « usage commercial » dans le choix de sa licence en permettant l’usage commercial dans les cas suivants :

a) Usage commercial par d’autres acteurs économiques : la ressource produite et accessible est ré-appropriable par tous pour quelque finalité que ce soit.

b) Usage commercial uniquement pour certaines structures poursuivant des missions de mutualisation et de solidarité : exemple des coopératives.

c) Usage commercial par l’équipe porteuse du commun elle-même exclusivement pour un service dérivé permettant le maintien, les évolutions et la pérennité du commun.

Ex : logiciel = ressource de base en open source suivie de la naissance d’un service marchand du logiciel (pour info : coûts du service marchand non éligibles dans l’assiette de l’aide de l’ADEME)

Dans ces 3 hypothèses, une exploitation commerciale dérivée des communs ne remet en cause la philosophie de l’intérêt général des communs profitables à tous et peut permettre de financer le(s) développement(s) ultérieurs du(es) commun(s).

INTITULE DE L’OPERATION

Synthèse du projet

CONTEXTE DE L’OPERATION

Cadre de l’opération

L'appel à communs « Sobriété et Résilience des territoires », lancé par l'ADEME en mai 2023 pour 8 mois en partenariat avec l'IGN et l'ANCT, vise à identifier, indexer, produire et soutenir financièrement des communs utiles aux acteurs impliqués dans ces vastes sujets de la sobriété et de la résilience des territoires. Ces communs prendront la forme de ressources (connaissance, donnée, logiciel, matériel).

Le commun « Nom du Projet » a été sélectionné lors du Xème relevé de X 2023.

Intégration au territoire, historique de la situation existante

Décrire les impacts du projet au regard de la sobriété et/ou de la résilience des territoires

OBJECTIFS ATTENDUS DE L’OPERATION

DESCRIPTION DE L’OPERATION

Conformément aux attentes de l’ADEME, celui-ci sera « charté » ADEME et constitué d’une note technique de synthèse précisant le déroulement de l’opération et son bilan, le bilan des actions d’accompagnement et de communication menées par l’équipe, les supports de communication validés par l’ADEME, ainsi que la participation financière de l’ADEME et/ou son logo. Le livrable « commun » du guide sera proposé dans un format adapté et en licences ouvertes.

DUREE, SUIVI DE L’OPERATION ET PLANNING

Insérer un planning avec des mois 1, 2, 3 etc., et non pas avec des mois type « septembre octobre, nov », etc, en utilisant une insertion d’Excel

La durée totale de l’opération sera de maximum 18 mois : 16 mois pour l’exécution de la prestation (conformément aux règles de l’AAP « Sobriété et Résilience des territoires ») et 2 mois pour la validation des livrables.

LIENCE RETENUE POUR LE COMMUN

ENGAGEMENTS LIES A LA COMMUNICATION PRIS PAR LE PORTEUR DE PROJET

Le bénéficiaire s’engage à garantir l’ADEME dans la réutilisation des documents et toute autre information et supports soumis aux droits d’auteur, qu’il a fait son affaire personnelle auprès du ou des auteurs titulaires des droits de propriété intellectuelle et/ou des droits à l’image sur leur propre création, des autorisations de réutilisation requises.

Conformément à l’article 2 des règles générales d’’attribution des aides de l’ADEME, le bénéficiaire s’engage à associer l’ADEME lors de la mise au point d’actions de communication et d’information du public (inauguration de l’installation…) et à mentionner dans tous les supports de communication l’ADEME comme partenaire en apposant sur chaque support de communication produit le logo de l'ADEME ou la mention : opération réalisée avec le soutien financier de l'ADEME. Il fournira à l'ADEME les versions finalisées des supports avant leur réalisation, afin d'obtenir l'accord de l'ADEME au préalable.

La ressource produite devra être qualifiée au moins une fois de commun dans les livrables et dans les actions de communication. L’équipe s’attachera à démontrer les caractéristiques qui permettent d’inscrire la ressource produite dans la dynamique des communs. (communauté, gouvernance, licence…)

ACCOMPAGNEMENT PAR L’EQUIPE CONSEIL EXPERTE EN COMMUNS

Les porteurs bénéficient d’un accompagnement de l’équipe conseil experte des communs pour tous les aspects liés au volet “commun” du projet. Il s’agit principalement de choisir la licence ouverte adaptée au projet, de définir une stratégie pour construire ou consolider la communauté, de définir la façon dont les contributions venant d’utilisateurs des ressources produites vont être intégrées au projet, de structurer la gouvernance, de réfléchir au modèle économique pour viser la pérennité du commun après l’aide de l’Ademe... Avant la signature du contrat, l’équipe conseil valide les points inhérents aux communs décrits dans l’annexe technique. Afin de valider ces points, un premier échange est proposé par l’équipe conseil aux porteurs. Cet échange est aussi l’occasion de définir les besoins d’accompagnement. Par la suite les porteurs peuvent solliciter l’équipe conseil suivant les besoins émergents.

L’équipe conseil se compose de 4 experts : Jaime Arredondo, Vincent Bachelet, Benjamin Jean et Simon Sarazin. Le contact : equipe-aac@inno3.fr.

 EVALUATION DU COMMUNS

En collaboration avec l’équipe conseil experte des communs, il est attendu des porteurs qu’ils mènent une réflexion sur l’évaluation de l’impact du commun. Cette réflexion sera structurée par 4 questionnements :

1. Objectifs : Quels défis sociaux, environnementaux ou entrepreneuriaux cherchons nous à résoudre ?

2. Stratégie : Par quelle approche ou programmes allons-nous atteindre cet objectif ?

3. Indicateurs : Comment allons-nous mesurer l'atteinte de l'objectif de notre commun ?

4. Données : De quelles données a-t-on besoin pour calculer nos indicateurs ?

Le fruit de ces réflexions fera partie intégrante du ou des livrable(s) à remettre à l’Ademe.

RAPPORTS A REMETTRE A L’ADEME APRES RECEPTION DU CONTRAT

Etant entendu que « N+0 » correspond à la date de notification de la convention de financement, le bénéficiaire remettra à l’ADEME :

**L’ensemble des productions attendues finales suivantes seront à remettre à l’ADEME à N+ :**

**Sous forme électronique**

**Sous forme papier (cartons etc.)**

S**ous forme événementiel**

Ces rapports seront transmis sous format électronique avec la charte ADEME et la mention Appel à Communs Sobriété et Résilience des Territoires